



INTERFACES

Numéro spécial "projet de cinéma Bussigny"

Communauté d'intérêts pour les transports publics section Vaud, CP 2402, 1002 Lausanne

EDITO

Christophe Jemelin

Cela a commencé aux Etats-Unis, a été rendu célèbre près de Bruxelles, a sévi sur plusieurs sites en France, et elle arrive chez nous: la mode des multiplexes. Ces gigantesques complexes de cinéma qui s'accompagnent de non moins gigantesques parkings afin d'accueillir des milliers de clients motorisés signifient souvent la fermeture de salles en centre ville, et surtout des modifications en matière de mobilité car tout est pensé en fonction de la voiture.

Au moment même où était mis en consultation le projet de plan cantonal vaudois des transports 2015, la CITRAP VAUD se devait donc de réagir au projet de Métrociné à Bussigny, dont vous trouverez un bref descriptif dans l'article du Temps reproduit dans cet Interfaces. Après avoir fait opposition dans le cadre de la mise à l'enquête, la CITRAP VAUD a été reçue le 10 mai dernier par le syndic de Bussigny, M. Wehrli, en présence de Miguel Stucky, directeur de Métrociné, et l'un de ses associés.

Nous avons appris à cette occasion les derniers développements du

projet, notamment la prolongation de la ligne de bus de la gare de Bussigny à l'entrée même du cinéma, car le projet initial prévoyait que les utilisateurs de transports publics doivent encore marcher entre 500 et 900 mètres depuis la gare ! On a déjà fait mieux pour renforcer l'attractivité des transports publics... Le syndic de Bussigny a confirmé son intérêt à enfin entrer dans le réseau TL, pour autant que Métrociné participe au financement du déficit de la ligne. En cas de report du projet, les habitants risquent donc d'attendre encore longtemps l'arrivée d'un bus TL. Mais si le projet se réalise, ils pourront non seulement emprunter une nouvelle ligne de bus, mais également bénéficier de billets à demi-prix sur les entrées de cinéma.

Les mesures incitatives à l'égard des personnes utilisant le covoiturage font appel à une technique complexe de cartes à puce sans contact, permettant de "compter" les cartes en présence dans le même véhicule lors de l'entrée dans le parking, et offrant ainsi un rabais de 15% aux clients venus au moins à 3 dans la même voiture. Le rabais est identique pour les personnes utilisant les transports publics, sur présentation d'un titre de transport, mais ce rabais

n'est pas cumulable avec d'autres rabais. Cela signifie-t-il que les nombreux possesseurs de MovieCard et d'abonnements Ciné-Fidélité en seront exclus ? Nous attendons la réponse de Métrociné à ce sujet.

Que va-t-il maintenant se passer ? Notre opposition sera vraisemblablement levée prochainement, et se posera alors la question d'un éventuel recours, au nom de la CITRAP SUISSE, peut-être en commun avec l'ATE ou certains particuliers. Cette décision de principe devant être prise par l'assemblée générale, nous vous fournissons dans ce numéro spécial quelques éléments qui pourront contribuer à vous forger votre opinion.

A l'intérieur de ce numéro, retrouvez le texte intégral de notre opposition, ainsi que la version provisoire de la convention prévue entre la Municipalité de Bussigny, la société Métrociné SA, les TL et l'Etat de Vaud.

Vos remarques ou questions sont les bienvenues, à notre adresse indiquée ci-dessus.

L'opposition de la CITRAP VAUD au projet Métrociné de Bussigny

L'Etat de Vaud autorise ce qu'il désapprouve...

Le projet de plan cantonal des déplacements "Transports 2015" est encore en phase de consultation, (donc pas encore en vigueur). Toutefois, avant d'accorder son autorisation au projet Métrociné, le canton aurait pu relire certains des passages de son propre plan, qui désapprouve la création de pôles périphériques de loisirs accessibles majoritairement par la voiture. C'est l'une des incohérences que nous relevons dans notre opposition reproduite ci-dessous (Yves Delacrétaz et Christophe Jemelin).

"La Communauté d'Intérêts pour les Transports Publics (CITRAP VAUD) constate dans le projet susmentionné l'absence de prise en considération des usagers des transports publics. Pour cette raison, notre association forme opposition à ce projet. Notre opposition est motivée par les considérations suivantes :

1. Nous avons pris note des propositions de desserte par les transports publics formulées dans le projet. Elles nous apparaissent insuffisantes en regard des objectifs cantonaux en la matière (politique cantonale des transports, Transports 2015, janvier 1999, en consultation jusqu'au 15.3.99). Ce document précise en effet, concernant les centres de loisirs périphériques (pp. 110-111) :

" Dans l'examen des projets, l'Etat veillera notamment:

- à n'autoriser que des centres desservis de manière permanente et conséquente par transports publics,
- à engager les promoteurs des projets à favoriser la clientèle se déplaçant autrement qu'en voiture,
- à prévoir des utilisations complémentaires par rapport à des équipements existants, notamment les places de stationnement. "

2. Concernant la première de ces recommandations " à n'autoriser que des centres desservis de manière permanente et conséquente par transports public ", nous observons :

a) que la desserte prévue par navette de rabattement à horaire limité est très peu attractive, et peu performante lorsque le trafic routier est dense, voire embouteillé.

b) qu'une manière conséquente d'améliorer l'offre par transport public consisterait à renforcer la fréquence (y compris en soirée) des trains Lausanne – Renens – Bussigny. Or un tel renforcement n'est pas prévu dans la nouvelle politique cantonale des transports ni dans le projet de multiplexe. A notre avis, il ne répondrait d'ailleurs pas aux besoins de la clientèle-cible. En outre, compte tenu des tarifs avantageux que Métrociné prévoit d'appliquer en faveur des usagers des transports publics, cela aurait plutôt comme effet d'aviver la concurrence faite aux cinémas lausannois.

1. Concernant la seconde recommandation " à engager les promoteurs des projets à favoriser la clientèle se déplaçant

autrement qu'en voiture ", les tarifs préférentiels prévus en faveur des usagers des transports publics et des clients pratiquant le covoiturage nous semblent difficiles à appliquer concrètement (difficultés de contrôle), en plus de la concurrence qui serait faite aux cinémas lausannois. Une méthode de mise en œuvre plus efficace et répondant mieux à l'esprit de la politique cantonale des transports consisterait à prélever une taxe de stationnement (parking payant).

2. Quant à la troisième recommandation " à prévoir des utilisations complémentaires par rapport à des équipements existants, notamment les places de stationnement ", nous relevons que rien ne semble avoir été prévu en faveur d'un multi-usage du parking de 1150 places.

3. Si nous sommes conscients que la politique cantonale des transports, actuellement en consultation, n'est pas en vigueur officiellement, elle reflète néanmoins une volonté cantonale affirmée. De plus, le document cantonal cité ci-dessus regrette (p. 90) que le récent plan cantonal des pôles de développement économiques (1997) n'ait pas pris suffisamment en considération l'articulation des nouvelles urbanisations au réseau des transports publics, et il serait préjudiciable de réitérer une erreur semblable. A notre avis, le projet de multiplexe devrait faire l'objet d'un moratoire jusqu'à l'adoption légale de ce document.

4. Nous relevons par ailleurs que rien n'a été fait pour faciliter l'accès aux cyclistes. En particulier, la route cantonale d'Aclens qui constitue l'accès principal au site est actuellement interdite aux bicyclettes.

5. La localisation du projet de multiplexe, périphérique et à l'écart du réseau de transport public, constitue un réel problème d'aménagement du territoire et d'organisation des transports. Il est conçu pour un accès quasi exclusivement en voiture privée dans un secteur de l'agglomération lausannoise où les réserves de capacité du réseau routier principal sont faibles et où les valeurs de pollution de l'air excèdent largement les valeurs prescrites par l'OPAir (Canton de Vaud, Département de l'Intérieur et de la Santé Publique, Service de lutte contre les nuisances, Agglomération lausannoise, Plan des mesures OPAir approuvé par le Conseil d'Etat en séance du 21 juin 1995).

Une convention plusieurs fois remaniée et encore provisoire

M. Webrli, syndic de Bussigny, a bien voulu nous communiquer une copie du projet de convention quadripartite (municipalité de Bussigny, TL, Métrociné, Etat de Vaud), dont la version remaniée était disponible le jour de notre entrevue (10 mai 1999)...

Le projet mis à l'enquête publique le 5 février 1999 concerne un complexe cinématographique à Bussigny. Il comporte 2900 places, 12 écrans et 2 salles " Prestige ". Les salles de cinéma s'intègrent dans un ensemble comprenant des espaces ludiques et de détente sur une surface d'environ 1500 m², tels que jeux vidéo, billard, aires de jeux pour enfants, Art Zoo, bars et restaurants. Un parc de stationnement est également prévu.

L'implantation du projet est prévue dans la zone d'activités de Bussigny, dans le quadrant sud-est du carrefour route d'Aclens (RC 151) et rue St-Germain. Le complexe est accessible par la route d'Aclens et à pied depuis la gare de Bussigny distante d'environ 500 m ou depuis les zones d'habitation par la passerelle sur les voies CFF.

Le schéma des circulations proposé consiste à utiliser le réseau cantonal et à accéder au complexe par une voie sortant de la route d'Aclens. La sortie s'effectue par un giratoire prévu au croisé de la route d'Aclens et de la rue de la Chaux.

Pour réduire l'impact du trafic privé généré par le complexe et en application de la politique cantonale des transports et de la protection de l'environnement, les parties conviennent de prendre les mesures nécessaires pour augmenter le taux d'occupation des voitures privées, pour favoriser une desserte du complexe par d'autres moyens de transports et pour inciter les cinéphiles à les utiliser.

Cette convention donne suite à un protocole d'accord daté du 27 août 1998 et à des décisions prises lors de la séance du 11 novembre 1998.

Les parties conviennent :

I. 1. La commune de Bussigny s'engage à mettre en place un moyen de transport public, tel un bus-navette assurant la liaison de l'emplacement de Bussigny mentionné sur le plan annexé [non reproduit, il s'agit de l'entrée du complexe côté nord-ouest] à la gare de Renens avec une fréquence minimale de 20 minutes en journée. Cette mesure devra être mise en œuvre au plus tard lors de l'ouverture du complexe. Cette ligne fera partie du réseau de lignes de l'agglomération lausannoise dont la prise en charge est réglée conformément à la loi du 11 décembre 1990 sur les transports publics. La répartition financière entre la commune de Bussigny et la société Métrociné SA est réglée par une convention passée entre ces deux parties qui est réservée.

2. Pour les séances de cinéma nocturnes, un bus-pyjama est organisé par les Transports Publics lausannois. La société Métrociné SA aménage une place pour le bus et assure le financement de ce transport (une course à la fin des nocturnes, les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche) sous déduction des recettes payées par les clients et encaissées par les TL.

Les TL mettent à disposition un transport dont la capacité est adaptée aux besoins. Le prix estimatif varie de Fr. 100.- pour un minibus (16 places) à Fr. 155.- pour un bus standard (80 places dont 37 assises), TVA non comprise.

Les autres dispositions de détail de mise en œuvre de ce moyen de transport feront l'objet d'une convention passée entre Métrociné et les TL.

La mise à disposition du bus-pyjama devra intervenir au plus tard lors de la mise en exploitation du complexe cinématographique. Il rejoindra le centre ville en passant par Prilly et Renens.

3. La société Métrociné SA s'engage à prendre en charge financièrement les mesures tarifaires destinées à diminuer le coût des transports publics (bus-navette et bus-pyjama) pour les cinéphiles. Le prix du billet de cinéma sera diminué de 15% quel que soit le mode de transport public sur présentation d'un titre de transport. Ce rabais n'est pas cumulable avec d'autres rabais.

II. La société Métrociné SA s'engage à diminuer le prix du billet d'entrée au cinéma de 15% pour les cinéphiles se rendant à Bussigny avec un véhicule automobile transportant au moins 3 personnes. La société Métrociné SA prendra toutes les mesures utiles pour assurer la mise en œuvre de cette mesure.

III. La société Métrociné SA prend totalement à sa charge l'aménagement du giratoire au carrefour de la route d'Aclens et de la rue de la Chaux ainsi que tous les aménagements à réaliser sur les routes publiques cantonales ou communales, et ceci conformément au plan 110 9818-1000.01-1 du 12 février 1999 établi par le bureau Raphaël Binegger et aux observations du Service des routes du 8 mars 1999.

IV. La Commune de Bussigny se charge de mettre en place un éclairage suffisant le long du chemin de Mochettaz pour les piétons venant de la gare.

V. Les parties s'engagent à respecter les clauses qui précèdent et à mettre en place les mesures préconisées pour l'ouverture du centre.

Métrociné trahit la difficulté de l'Etat à favoriser les transports publics

LE TEMPS
29.3.99

Michel Pont

Peut-on autoriser des infrastructures qui génèrent du trafic en périphérie des centres-villes, alors même qu'on souhaite favoriser, par une politique volontariste, le transfert modal d'un nombre significatif de déplacements vers les transports publics?

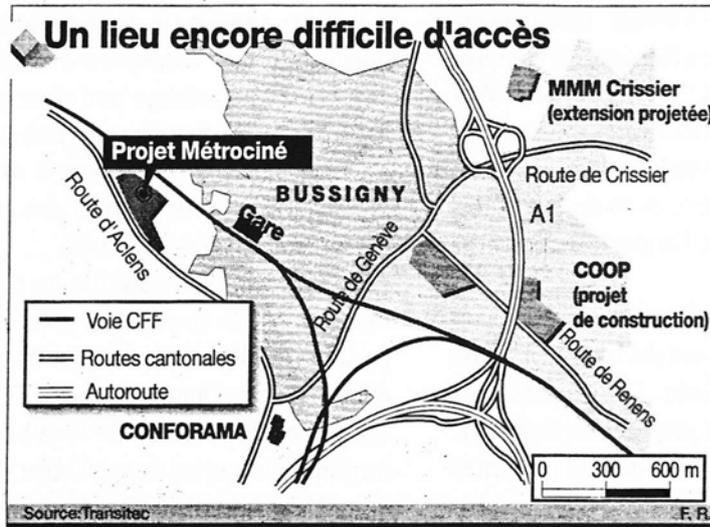
Cette question n'est pas théorique. Le projet de Métrociné de créer un complexe cinématographique sur la commune de Bussigny est contesté par l'Association transports et environnement (ATE) et la Communauté d'intérêts pour les transports publics (Citrap). Pour les deux associations, un tel complexe avec ses 14 salles de projection, ses 2900 places et son parking gratuit de 1150 places est emblématique d'une politique d'aménagement

Le public cible, déjà aujourd'hui, n'utiliserait pas les transports publics lausannois, selon le patron de Métrociné

qui vide les centres des villes de leur substance, pour développer en périphérie des activités situées sur des sites qui ne sont pas ou mal desservis par les transports publics.

Les opposants comprennent d'autant moins que le Département des infrastructures ait accepté ce projet, alors qu'il vient de mettre en consultation son plan cantonal «Transports 2015» avec des intentions politiques claires. A propos de centres de loisirs périphériques, il est dit que l'Etat veillera «à n'autoriser que des centres desservis de manière permanente et conséquente par transports publics et à engager les promoteurs des projets à favoriser la clientèle se déplaçant autrement qu'en voiture.»

A cette contradiction, l'Etat donne une double réponse. Sur la forme, le plan cantonal des transports n'est pas en vigueur, certaines intentions devant même se traduire par des modifications législatives qui devront obtenir l'aval du Grand Conseil. Sur le fond, Gilles Gardet, responsable de l'aménagement du territoire, reconnaît volontiers que le complexe multisalles de Métrociné



Une ligne de bus devrait être créée entre la gare de Renens et celle de Bussigny, qui se situe à dix minutes à pied du futur complexe cinématographique.

n'est pas fondé sur une accessibilité aisée par les transports publics, puisqu'il est prévu que 90% des spectateurs se déplaceront en voiture, mais juge ce projet «moins dommageable pour l'Ouest lausannois que certains centres commerciaux», qui sont de plus gros générateurs de trafic qu'un centre cinématographique.

Gilles Gardet résume en une phrase l'abîme qui existe entre les intentions de l'Etat et la réalité. «On indique une direction avec ce plan et on fait au mieux.» Faire au mieux signifie dans ce cas imposer des compensations. Une ligne de bus sera créée entre la gare de Re-

nenes et celle de Bussigny, à 10 minutes à pied du futur complexe cinématographique, avec une participation financière de Métrociné, les utilisateurs de transports publics et ceux qui pratiqueront le covoiturage (plus de 3 personnes dans une voiture) bénéficieront de rabais sur les entrées. Et un aménagement piétonnier sera créé entre le centre Métrociné et la gare de Bussigny, où à moyen terme le futur Regio Express Vaudois devrait faire halte.

Des compensations suffisantes? Miguel Stucky, patron de Métrociné, l'espère et se dit prêt à dialoguer avec les opposants.

Mais il note que son futur complexe de Bussigny vise un public habitant l'arrière-pays qui, déjà aujourd'hui, lorsqu'il se déplace au cinéma à Lausanne, n'utilise pas les transports publics. «Même les Lausannois qui se rendent aux Galeries du cinéma, au centre-ville s'y rendent en voiture.»

Le projet Métrociné de Bussigny est révélateur de la difficulté de l'Etat de développer une politique trop contraignante. Certes, dans l'Ouest lausannois, le Service de l'aménagement du territoire veut désormais que les projets de développement soient planifiés de manière concertée entre les différentes communes, pour éviter une prolifération d'équipements tels que des centres commerciaux. La marge de manœuvre reste relativement limitée.

Au Département des infrastructures, Pierre Imhof explique que l'Etat trace des lignes, en étant conscient qu'il rencontrera de fortes oppositions dans le terrain. Le conseiller personnel de Philippe Bieler évoque ainsi l'intention de l'Etat, inscrite dans le plan cantonal des transports, de n'autoriser à l'avenir les extensions de zones à bâtir que si elles portent sur des territoires bien raccordés aux transports publics. Même si de telles dispositions existent dans d'autres cantons, Pierre Imhof s'attend à ce que ces nouvelles directives suscitent de fortes critiques parmi les 384 communes du canton. ■